Direction de la sécurité et de la circulation routières

Décision du 6 novembre 2003 relative à la commission nationale des experts en automobile

NOR: *EQUS0310376S*

La commission nationale des experts en automobile lors de sa réunion du 6 novembre 2003 a :

- statué en matière diciplinaire (décisions en annexe) : M. Alain Michaux (Jean), expert a été suspendu de son activité d'expert pour une période de trois mois par décision du 6 novembre 2003 prenant effet le 27 novembre 2003 ;
- M. Hoffmann (Jean-Pierre) a été suspendu de son activité d'expert pour une période d'un an à compter du 29 novembre 2003 ;
 - apporté des modifications à la liste annuelle établie pour l'année 2003 (cf. :annexe).

A cet effet, elle pris acte:

- de 3 nouvelles candidatures : M. Boemo (Richard) ; M. Ranc (Serge) ; M. Coriton (Désiré).
- de la cessation d'activité de 4 experts : M. Canavese (Patrick) ; M. Carouge (Martial) ; M Jurin (Jacques) ; M. Merit (Jean-Pierre).

Ces modifications vont faire l'objet d'une publication spécifique au Bulletin officiel du ministère.

A. Prud'homme

J. Dardel